Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 056-215602061-20260715-2026_96_D-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 2 juillet à dix-huit heures, les membres du Conseil municipal, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis à la mairie Salle Jean LANGLO. Madame Anne GALLO-KERLEAU, Maire, ouvre la séance.

Etaient présents :

- Mme Anne GALLO-KERLEAU, M. Jean-Marc TUSSEAU, Mme Julie MAGDELAINE LE TAILLY, M. Yannick CADIOU, Mme Morgane LE ROUX, M. Sébastien LE BRUN, Mme Stéphanie LE TALLEC, M. Hervé BROCHERIEU, M. Christophe BELLON, M. Thierry EVENO, M. André BELLEGUIC, M. Yannick SCANFF, Mme Justine DESSEAUX, Mme Sandrine PICARD JAECKERT, Mme Mirelle SEILLER, Mme Alice BOURET, Mme Louisa HEDDADJ, Mme Agnès LE CORRE, M. Erwan CALLOCH, Mme Fanny SAFFRAY-MEDIGUE, M. Julien FORTIN, Mme Laure Anne BURBAN, M. Laurent LE MAUX, Mme Colette BULEON-GUILLE, Mme Patricia BOUCHOUX, M. Tugdual GOALLO, M. Philippe CLERC, M. Tristan LE FLOC'H, M. Ronan LE SANT

Absents excusés :

- Mme Marie Claire TASTARD-JUBIN a donné pouvoir à M. Jean-Marc TUSSEAU
- M. Ronan DANIEL a donné pouvoir à Mme Julie MAGDELAINE LE TAILLY
- M. Eliott MAILLARD a donné pouvoir à M. Yannick CADIOU
- Mme Hélène DESPREZ a donné pouvoir à M. Tugdual GOALLO

Date de convocation : 26 juin 2026

Nombre de conseillers

- En exercice : **33**
  - Présents : 29
  - Votants : 33

Monsieur Erwan CALLOCH a été élu secrétaire de séance.

BORDEREAU N°23
(2026/6/96) – CREATION D'UN EMPLOI FONCTIONNEL
RAPPORTEUR : HERVE BROCHERIEU

La Ville de Saint-Avé met en œuvre les Objectifs de Développement Durable	OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES	Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes.

Conformément à l'article L313-1 du code général la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement et que les communes de plus de 10 000 habitants ont la possibilité de recruter sur un emploi fonctionnel les

Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 056-215602061-20260715-2026_96_D-DE

postes de directeur général des services, de directeur général adjoint ou de directeur général des services techniques.

L'emploi fonctionnel permet de garantir aux responsables locaux que ces postes, essentiels pour le bon fonctionnement de la collectivité et charnières entre les élus locaux et les services administratifs, sont occupés par des personnels en qui ils ont toute confiance et qu'ils peuvent mettre fin à leurs fonctions, notamment en cas de désaccord. Il s'agit également, par la création d'emplois fonctionnels, de reconnaître la responsabilité et le poids que peut induire de tels postes au sein d'une collectivité.

L'emploi fonctionnel est, pour la strate démographique de Saint-Avé, occupé par un fonctionnaire placé en position de détachement sur ce poste. Seuls peuvent être détachés les fonctionnaires de catégorie A titulaires d'un grade.

Le conseil municipal (dans ses séances du 24 octobre 1988 et du 22 février 2024) a procédé à la création d'un emploi fonctionnel de directeur général des services et deux emplois fonctionnels de directeur général adjoint pour les pôles aménagement urbain et service aux habitants. Il est proposé de procéder à la création d'un emploi fonctionnel pour le poste de Directeur du Pôle ressources.

En effet, compte-tenu de la croissance importante de la collectivité ces dernières années, du nombre de projets complexes à traiter de façon transversale, de l'accompagnement d'une nouvelle équipe municipale et plus globalement de la nécessité de transformer notre action publique en modernisant notre administration, dans un souci de simplification et d'innovation, tout en sécurisant juridiquement et financièrement nos décisions, il est proposé de créer un poste de directeur(trice) général(e) adjoint(e) du pôle ressources.

Ce poste de DGA ressources permettra :

- D'assurer la cohérence et la complémentarité des services ressources (finances, marchés publics, assurances, ressources humaines, affaires générales, systèmes d'information et numérique),
- De sécuriser juridiquement et financièrement les décisions,
- D'engager un projet de transformation et de modernisation des outils, des méthodes et des pratiques professionnelles (développement de l'IA, dématérialisation, flexibilité…),
- D'équilibrer le fonctionnement des 3 pôles.

En outre, le recrutement déchargera également le DGS d'une partie du pilotage opérationnel, permettant ainsi de dégager du temps pour du pilotage stratégique.

DECISION

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la fonction publique,

VU l'avis favorable émis par le comité social territorial du 1er juillet 2026,

Le conseil municipal,

Sur proposition de la commission « Finances, ressources humaines, affaires générales »,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Article unique : CREE un emploi fonctionnel de directeur général adjoint pour occuper le poste de directeur général adjoint du Pôle Ressources.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,
Fait à Saint-Avé, le 6 juillet 2026

Le Maire,	Le secrétaire de séance,
Anne GALLO-KERLEAU	Erwan CALLOCH

VILLE DE SAINT-AVÉ 56890